



Actualité de la saisie immobilière

Vendredi 20 mars 2026
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Claude BRENNER

Professeur de droit privé à l'Université de Panthéon-Assas Paris II

Avec la participation de :

Caroline PAYEN

Avocate à Aix-en-Provence
Cabinet Drujon D'Astros & associés

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Saisie immobilière, voies d'exécution, procédures collectives

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE

82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 17 décembre 2025 au 31 mars 2026– Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : Au terme de cette formation le participant connaîtra les dernières actualités en saisie immobilière de la délivrance du commandement jusqu'à la distribution. Les dernières jurisprudences relatives aux clauses abusives, la résolution, l'arrêt sur la subrogation et les déclarations de créance seront abordées.

Programme pédagogique de la journée :

I- Les conditions de la saisie immobilière

- A. Conditions tenant au créancier
 - 1- Conditions personnelles
 - 2- Conditions tenant à la créance fondant les poursuites
- B. Conditions tenant au débiteur
 - 1- Droit commun
 - 2- Procédures collectives et surendettement
- C. Conditions tenant à l'immeuble saisi
 - 1- Principe de saisissabilité
 - 2- Restrictions à la saisie

II- La saisie proprement dite

- A. La saisie entre les mains du débiteur
- B. La saisie entre les mains d'un tiers

III- La préparation de la vente et de la distribution

- A. Le procès-verbal de description des lieux
- B. L'assignation à comparaître
- C. Le cahier des conditions de la vente

IV- L'orientation de la procédure

- A. La vérification des conditions premières de la saisie
- B. Le jugement des incidents
- C. La détermination des modalités de la procédure

V- La vente de l'immeuble

- A. La vente amiable sur autorisation judiciaire
- B. La vente par adjudication
 - 1- Procédure d'adjudication
 - 2- Effets de l'adjudication
 - 3- Surenchère

VI- La distribution du prix

- A. Domaine de la distribution
 - 1- Quant aux deniers
 - 2- Quant aux créanciers
- B. Modalités de la distribution
 - 1- Distribution amiable
 - 2- Distribution judiciaire

VII- Contestations et incidents de la saisie immobilière

- A. Droit commun des incidents
- B. Règles particulières aux différents incidents



Actualité de la saisie immobilière

Vendredi 20 mars 2026
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Claude BRENNER

Professeur de droit privé à l'Université de Panthéon-Assas Paris II

Avec la participation de :

Caroline PAYEN

Avocate à Aix-en-Provence
Cabinet Drujon D'Astros & associés

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30

Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Saisie immobilière, voies d'exécution, procédures collectives

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE

82 avenue du Maine

75014 PARIS

Tél : 01 46 33 07 19

formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 17 décembre 2025
au 31 mars 2026– Version 1

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Les conditions de la saisie et la saisie proprement dite
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Préparation de la vente et distribution, orientation de la procédure
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : Vente d'immeuble, distribution du prix, contestations et incidents
- 17h15-17h30 : Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

Contact Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

You souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam activée durant toute la durée de la formation.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris en visioconférence : 960€ TTC, soit 800€ H.T.
 Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

N° INSEE :

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>.

Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à 48h avant la formation, sauf dérogation expresse, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation, sinon la documentation sera adressée par courriel uniquement.

Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris inscrits en présentiel et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris et les inscrits au suivi en visioconférence sont acceptées.